

Séance du Comité Syndical du 14 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le conseil syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Bourne et de la Lyonne Aval s'est réuni, dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Mr Dominique POURROY.

Délibération n°2019-03-07

Membres présents : Pour la Drôme : Gilbert BOREL, Jean Paul ROSAND, Laurent FORIEL, Cédric MILLION, Thierry AGERON, Gérald MARTINI, Marcel ESCOFFIER, Christian CHEVALIER, Henri BOUCHET, Christian CHEVALIER, Claude REBERT, Dominique POURROY, Patrick POUDRET,
Pour l'Isère : Stéphane VILLARD, Jean-Michel VANDER ELS, Christophe PELLERIN, Antoine MOLINA, Laurent DROUOT, Geneviève MOREAU-GLENAT, Jean CARTIER, Joël O'BATON, Maryse MONNET, Daniel BERNARD

Secrétaire de séance : Gilbert BOREL

Date de la convocation : 07/03/2019

Nombre de Membres en exercice	38
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25

Excusés : Mme Ludivine LEBON

Pouvoirs : M. Gérard GUILLET donne procuration à M. Marcel ESCOFFIER,
M. Oliver FEUGIER donne procuration à M. Dominique POURROY

Objet : MODIFICATION DES STATUTS – Intégration de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Le Président informe le Comité Syndical :

Par l'arrêté n°38-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017, la préfecture de l'Isère a approuvé le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC).

Depuis le 01^{er} janvier 2019, la SMVIC se substitue au sein du SMABLA, au titre de la compétence assainissement, aux communes suivantes : Auberives en Royans, Beauvoir en Royans, Châtelus, Choranche, Pont en Royans et Saint-André en Royans.

Dans ce cadre, SMVIC a sollicité son adhésion au SMABLA.

Pour rappel, le SMABLA assure le transport, le traitement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques collectées par les collectivités adhérentes au syndicat ainsi que la collecte, le transport et traitement des eaux usées industrielles sur le périmètre des collectivités adhérentes dès lors que l'industriel rejette une charge supérieure à 100 kg/j de DCO.

L'adhésion de la SMVIC au SMABLA permet aux communes de Auberives en Royans, Beauvoir en Royans, Châtelus, Choranche, Pont en Royans et Saint-André en Royans de continuer à bénéficier de tous les services relevant de la compétence du SMABLA.

Les conseillers communautaires de SMVIC ont autorisé cette adhésion en date du 07 janvier 2017.

Le président précise que l'adhésion de SMVIC nécessite de modifier les articles 1, 2, et 11 des statuts de façon à substituer la SMVIC à Auberives en Royans, Beauvoir en Royans, Châtelus, Choranche, Pont en Royans et Saint-André en Royans et, d'adapter ces articles en conséquence des modifications liés au transfert de la compétence assainissement de ces collectivités vers le SMVIC.

Accusé de réception en préfecture
026-252602529-20190328-2019-03-07-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** l'adhésion de la SMVIC
- ✓ **APPROUVE** les modifications proposées des statuts
- ✓ **DECIDE** de notifier cette délibération à l'ensemble des collectivités constituant le périmètre syndical pour que celles-ci soumettent l'approbation des statuts modifiés à leurs assemblées délibérantes conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales
- ✓ **DIT** que les modifications statutaires seront applicables une fois validées par arrêté préfectoral

Ainsi fait et délibéré, le 14/03/2019

Le Président,
Dominique POURROY

S.M.A.B.L.A.



Syndicat Mixte d'Associations
pour le Morvan et la Lyonnaise Arval

siège social :

**Mairie de
St Martin
en-Royans
26190**



Acte rendu exécutoire, compte-tenu de sa transmission en préfecture le :
Et de sa publication le :